

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA11-10-0012-5

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA11-10-0012-5 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA11-10-0012 relatif aux permis et aux certificats afin de modifier certaines activités et aménagements nécessitant un certificat d'autorisation.

Ce règlement entre en vigueur et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 11 mai 2022.